

du travail a peu changé depuis les années 1990, peut-on lire dans un ouvrage récent coédité par la Commission européenne et le Bureau international du travail².

Le désintérêt des milieux politiques, entrepreneuriaux et syndicaux, épinglé dans cet ouvrage, ne contribue évidemment pas à promouvoir un débat dans les entreprises sur les enjeux de santé et de sécurité au travail. En outre, le dialogue social sur ces thématiques résulte d'une construction institutionnelle jeune et fragile. Il y a cinq ans, un Conseil national pour la protection au travail a été créé sur une base tripartite. Dans son *Programme national pour la protection de la santé et de la sécurité au travail*, rendu public en 2005, cet organisme dresse une liste des carences dans ce domaine.

Parmi celles-ci, épinglons :

- l'absence de suivi systématique de la santé des

travailleurs exposés à des risques spécifiques : seulement 10 % bénéficient d'un suivi médical au travail ;

- une législation qui n'encourage pas les employeurs à s'engager sur la voie de la prévention, les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles étant supportés à 100 % par la collectivité ;
- la faiblesse des moyens mis à la disposition de l'inspection du travail : seulement 89 inspecteurs en 2006 pour l'ensemble du pays.

Dans ces conditions et sans sursaut d'un mouvement syndical affaibli par son éclatement – le pays ne compte pas moins de six confédérations syndicales –, il y a fort à parier que l'*aggiornamento* législatif se poursuivra sans impulser une amélioration réelle des conditions de travail.

Denis Grégoire, rédacteur en chef
dgregoire@etui-rehs.org

² *Evolving World of Work in the Enlarged EU. Progress and Vulnerability*, ILO/ European Commission, novembre 2006, p. 91.

ÉLARGISSEMENT

Santé et sécurité en Croatie : peut mieux faire

Jadranka Hustajbegovic enseigne au département de l'environnement et de la santé au travail de la faculté de médecine de l'université de Zagreb. Elle a participé à l'organisation du symposium international sur la santé et la sécurité au travail, qui s'est tenu dans la ville croate de Sibenik, du 24 au 26 mai 2007. La conférence a rassemblé des spécialistes en santé et sécurité issus d'horizons professionnels divers : travailleurs, experts dans les entreprises et les services de prévention externes, représentants gouvernementaux et universitaires. La conférence était axée sur la situation générale de la santé et de la sécurité au travail en Croatie et, plus particulièrement, dans l'industrie métallurgique des pays voisins. Les participants ont tenté d'évaluer si le niveau de la politique en SST de la Croatie était suffisant en vue d'une éventuelle adhésion des pays baltes à l'UE.

Nous avons demandé à Jadranka Mustajbegovic quels sont les principaux défis auxquels ce pays candidat à l'UE est confronté.

Pourriez-vous préciser les principaux facteurs qui constituent un obstacle pour la santé et la sécurité au travail en Croatie ?

Tout d'abord, il y a la pauvreté de la culture en matière de santé et de sécurité qui a un impact extrêmement négatif. Plusieurs raisons me poussent à l'affirmer. Les employeurs et les travailleurs ont des points de vue différents et déformés à propos de la santé et de la sécurité au travail. Les travailleurs

y voient un moyen d'obtenir une meilleure compensation financière pour un travail pénible et des conditions de travail dangereuses. Quant aux employeurs, ils ne s'intéressent qu'au strict respect de la loi. En Croatie, aucune loi n'accorde de primes aux travailleurs exposés à des conditions de travail dangereuses et épuisantes. Il est pourtant manifeste que ces pratiques sont largement utilisées par les employeurs et acceptées par les travailleurs. Dans l'ensemble, la prise de conscience en matière de santé et de sécurité laisse beaucoup à désirer.

Deuxièmement, le gouvernement croate ne se soucie guère d'améliorer la situation. Il n'y a ni programmes, ni projets, ni initiatives visant à modifier ou à faire prendre conscience de la situation, simplement quelques mesures visant à mettre le droit croate en conformité avec l'acquis communautaire.

Troisièmement, les personnes impliquées dans la santé et la sécurité au travail se sentent impuissantes en raison de leur manque de pouvoir. C'est le cas, par exemple, du *Programme national pour la santé et la sécurité* qui s'est soldé par un échec. Ce programme avait été mis au point par le Conseil national tripartite pour la santé et la sécurité au travail, que j'ai présidé pendant six ans. Le Conseil n'a pas ménagé ses efforts pour que l'adoption du programme figure à l'ordre du jour du Parlement. Mais il était pratiquement impossible de communiquer avec les parlementaires. Le débat au Parlement n'a

jamais eu lieu. Le programme national n'a jamais été considéré comme une question qui nécessite une attention politique. Dans ces conditions, les travailleurs ordinaires ont peu d'espoir de faire valoir leurs droits à un travail sain et sûr.

Cette situation est également observée dans d'autres pays. Peut-on quand même découvrir des points positifs ? Quelles sont les réalisations récentes ?

N'oubliez pas que je suis avant tout une universitaire. Par conséquent, mes connaissances réelles du terrain sont assez limitées. Mais je peux citer quelques améliorations, surtout en ce qui concerne la manière dont nous abordons le problème.

Dans le passé, il y avait une approche générale de la santé et de la sécurité. Quelqu'un assumait la responsabilité globale alors qu'aujourd'hui, cette responsabilité s'est déplacée sur les travailleurs et les managers, non seulement parce que c'est leur devoir, mais aussi parce qu'ils sont davantage conscients des dangers potentiels pour la santé. Les efforts visant à rechercher de meilleures solutions sur le plan de la santé et de la sécurité se sont intensifiés. Dans le passé, les techniciens, les responsables hiérarchiques et les travailleurs faisaient confiance aux méthodes établies de longue date. Aujourd'hui,

cette approche a quelque peu évolué dans la bonne direction, peut-être bien parce que notre société est plus démocratique et plus ouverte.

Sensibiliser au manque d'expertise en termes de santé et de sécurité est un autre facteur important. En dépit de l'inertie du gouvernement, les Croates organisent davantage de cours et d'événements de formation, souvent avec le soutien des médias. La Croatie a une tradition d'études post-universitaires dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail qui remonte à 1949. La santé au travail est une spécialisation médicale depuis 1961. L'université de Zagreb a récemment inauguré la faculté de sécurité sur le lieu de travail, afin de former systématiquement des spécialistes dans ce domaine. Plusieurs étudiants de la faculté ont assisté à cette conférence. Pour eux, il était extrêmement important de confronter leur apprentissage théorique à l'expérience pratique de différents pays et d'identifier les idées qu'ils partagent avec l'ensemble des experts en santé au travail. Ce type d'expérience est important pour l'avenir de la santé et de la sécurité dans notre pays. ■

Interview réalisée par **Viktor Kempa**, chargé de recherches, ETUI-REHS
vkempa@etui-rehs.org

NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

Politiques et pratiques de la Bulgarie en SST Perspectives

Ivan Kokalov,
Todor Todorov,
Svetla Karova
et Emilia Dimitrova,
CITUB
Aleksandar Zagorov,
Podkrepa

La République de Bulgarie est entrée dans l'Union européenne (UE) en janvier 2007. L'avenir montrera si ce fut une bonne ou une mauvaise décision. Son succès dépendra de l'état général de préparation de ce pays et de ce qu'il aura accompli tant en termes de mise à niveau de sa législation et de ses institutions que de développement économique et social. En ce qui concerne la santé et la sécurité au travail (SST), il est certain que l'adhésion à l'UE a posé de sérieux défis aux entreprises et organisations syndicales bulgares. Dans un grand nombre d'entreprises, le mode de gestion est encore fortement marqué par l'héritage du passé récent, ce qui rend les progrès en matière de santé et sécurité nettement plus lents que prévu.

Tout au long de la période de pré-adhésion, nous avons acquis une grande expérience pour élaborer et coordonner la législation et préparer le droit dérivé en vue d'une harmonisation avec la législation européenne. Les organisations syndicales bulgares ont été des acteurs importants dans ce processus.

Les exigences formulées pour la mise en oeuvre de la sécurité et de la santé au travail, qui étaient porteuses de changement, ont ouvert de nouvelles possibilités pour les institutions, les organisations patronales et les travailleurs syndiqués, tout en les plaçant devant de nouveaux défis.

Dialogue social et coopération

La législation bulgare en SST est déjà conforme à celle de l'UE. La loi sur la santé et la sécurité (conditions de travail) de 1997 a servi de base pour introduire une réglementation. Elle reprend les points principaux de la législation européenne sur la SST : la prévention, l'ordre de priorité des mesures de sécurité, le devoir de vigilance de l'employeur, la cohérence de la politique de l'entreprise, l'information et la consultation, la coordination des actions, la surveillance médicale des travailleurs, l'instauration d'un système de contrôle et de suivi efficace, la planification des mesures et des priorités (avec la prise en compte des limites